

AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la MRC de Maria-Chapdelaine tenue le mercredi 15 janvier 2025, les élu.e.s ont adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 24-507 sur le traitement des élus.es;

Règlement numéro 24-508 visant à modifier le règlement 94-084 relatif à l'émission des permis et certificats – TNO.

Toute personne désireuse de prendre connaissance de ces règlements peut le consulter au siège social de la MRC au 173, boul. St-Michel, Dolbeau-Mistassini ou sur son site Internet: <https://mrcdemaria-chapdelaine.ca/documentation/#avis-publics>.

Les règlements ci-hauts entreront en vigueur lorsque toutes les dispositions auront été complétées conformément à la loi.

FAIT ET DONNÉ À DOLBEAU-MISTASSINI, CE DIX-SEPTIÈME JOUR DU MOIS DE JANVIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.



Christian Bouchard
Greffier-trésorier adjoint